



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Création d'un emploi permanent d'ingénieur général (Délibération du 30 mai 2017) - Précisions

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 25 juillet à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 18 juillet 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Catherine MEZZANA	à	Emma MUSSIER
Louis POZZO DI BORGO	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
François VESPERINI	à	Julien MORGANTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Mattea LACAVE, Pierre-Noël LUIGGI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'ingénieur général (Délibération du 30 mai 2017) -
Précisions**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mai 2017 portant création d'un emploi permanent d'ingénieur général ;

Considérant qu'il convient de préciser les missions liées à l'emploi d'ingénieur général créé par délibération du 30 mai 2017 susvisée ;

Vu le rapport n°1 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 24 juillet 2017 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

D'apporter la précision suivante à la délibération en date du 30 mai 2017 :

« L'emploi permanent d'ingénieur général est créé afin d'exercer les missions suivantes : Conception et pilotage des grands travaux, coordination entre les directions opérationnelles et les directions fonctionnelles au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.